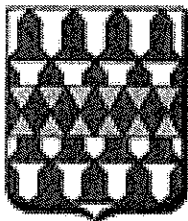


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthomet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/13065

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 13 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize et le treize avril à 09h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Madame Rachel SCHMITT a été nommée secrétaire de séance.

Président : Jean-Marie SAUNIERE

Présents : Jérôme HERVOUET, Daniel MESTRE, Yolande MILHE, Michèle PICARD,
Denis ROUCH, Jean-Marie SAUNIERE, Rachel SCHMITT

Absents : Heather MANN

Procuration : Pas de procuration

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2013

Le compte rendu n'appelle aucun commentaire de la part des membres présents ou représentés et est à l'unanimité adopté.

2. Commune: compte administratif 2012

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	153 143.76 €	339 027.64 €
Recettes	180 244.64 €	274 615.43 €
Résultat	27 100.88 €	- 64 412.21 €
Résultats cumulés	54 292.54 €	46 039.60 €
Restes à réaliser		- 19 227.00 €

Compte tenu des résultats présentés, le résultat final de l'année 2012 est affecté comme suit : 37 599.61 € sont imputés au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et 43 793.81 € au compte 002 (excédent à reporter sur l'exercice suivant) pour la section de fonctionnement ; quant à la section d'investissement elle sera abondée de 18 372.61 € au niveau du compte 001 (déficit à reporter sur l'exercice suivant).

Monsieur le Maire en la personne de Jean-Marie SAUNIERE rend compte de l'exécution du budget principal de la commune pour l'année 2012, ainsi que des restes à réaliser. Monsieur le Maire s'étant

retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2012.

3. Approbation du compte de gestion 2012 de la commune et de la régie des carburants

Après un exposé de l'exécutions budgétaire de l'année écoulée ; considérant que les écritures décrites dans les comptes de gestion sont identiques à celles des comptes administratifs 2012, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion 2012 de la commune et de la régie des carburants.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considère que les opérations sont régulières et approuve à l'unanimité, les comptes de gestion 2012 de la commune et de la régie municipale des carburants, dressés par Monsieur le Trésorier de Lagrasse.

4. Présentation et vote des budgets primitifs de la commune et de la régie municipale des carburants

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2013 de fonctionnement et d'investissement de la commune et la régie municipale des carburants. Il propose aux membre du Conseil Municipal de les approuver tels que suit :

Budget principal de la commune

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	215 224.63 €	247 673.61 €
Recettes	215 224.63 €	247 673.61 €

Budget principal de la régie des carburants

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	237 535.96 €	21 048.29 €
Recettes	237 535.96 €	21 048.29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les budgets primitifs 2013 de la commune et de la régie municipale des carburants.

5. Extension des coupes affouagères

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal du projet d'inscription à l'état d'assiette 2013 par l'ONF de la coupe suivante : parcelle **3**, lot **6** ; surface : **0,5** hectare, volume : **40** m³ au titre des coupes d'affouage. Cette coupe est demandée à la délivrance en complément de la coupe d'affouage délivrée en 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le projet d'inscription de la coupe.

6. Augmentation du volume horaire du poste d'adjoint administratif

Compte tenu de la charge de travail et du départ en retraite de Madame Jacqueline DEHODENT, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 4 heures et 30 minutes le volume horaire du poste d'adjoint administratif. Le volume total hebdomadaire de travail sera porté à 32h30 au lieu de 28.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'augmentation du volume horaire du poste d'adjoint administratif.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12, article 64.

7. Résiliation du crédit bail conclu avec la SICAVAL

Compte tenu des informations partielles connues à ce jour, Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour d'un conseil municipal à venir.

8. Intercommunalité : désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu, conformément aux articles L 5211-6 et L 5211-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué appelé à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées instituée par la Communauté de Communes Région Lézignanais Corbières et Minervois. Monsieur Daniel MESTRE se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, désigne Monsieur Daniel MESTRE afin de siéger à la CLECT.

Nombre de votants : 7

Nombre de voix exprimées en faveur de Monsieur Daniel MESTRE : 7

9. Questions diverses

1. Départ en retraite de Jacqueline DEHODENT

La mise en retraite est prévue le 1^{er} mai 2013. Monsieur le Maire propose de réunir l'équipe municipale et l'ensemble du personnel afin de marquer l'occasion.

2. Calendrier des événements de la régie des festivités

Les membres présents s'accordent à organiser un repas au printemps ainsi que deux autres durant l'été. Une réunion ultérieure est prévue pour déterminer précisément les dates, les thèmes et les animations éventuelles.

3. Courrier du Maire de Salza

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Maire de Salza adressé au Conseil Général de l'Aude quant à son souhait de maintenir un chemin de randonnée traversant une partie de la propriété de Monsieur Bruno VANEL. Dans le cadre de la réorganisation foncière, ce chemin sera déclassé du domaine communal. La commune ne souhaite pas pénaliser Monsieur VANEL mais ne s'oppose pas par ailleurs au maintien dudit chemin si un accord satisfaisant toutes les parties est trouvé.

4. Lotissement communal

Via l'agence immobilière « Pierre et Conseils », un compromis de vente devrait être prochainement signé pour le lot n°2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :
En mairie, le lundi 15 mars 2013



Jean-Marie SAUMIERE
Maire
(Signature et cachet)

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.